

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 13 JUIN 2019 À 15 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LA VILLA PABOS, AU 75 RUE DES CÈDRES, CHANDLER.

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Jacqueline Babin, membre désigné - comité des usagers
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'usager des services sociaux
Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)
- MM. Stéphan Boucher, membre indépendant - expertise dans les organismes communautaires
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale
Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)
Jean-Marc Landry, membre indépendant - compétence en gestion des risques, finance et comptabilité
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant - compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité

ABSENCES :

- M^{mes} Yolaine Arseneau, membre nommé par le ministre - milieu de l'enseignement
Ann Béland, membre indépendant - compétence en gouvernance ou éthique
Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie

INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Johanne Méthot, directrice générale adjointe par intérim
- MM. Michel Bond, directeur des ressources humaines, communications et affaires juridiques
Martin Brosseau, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, par intérim, visio
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et approvisionnement
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la perf. et de l'éthique
Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, par visioconférence
Sylvain Nadeau, directeur des programmes santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 05.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-03-19/20-25

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation et suivi des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance régulière du 11 avril 2019;
 - 3.2 Séance spéciale du 17 mai 2019;
- 4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**
 - 4.1 Calendrier 2019-2020 des séances du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie;
 - 4.2 Démission d'un membre du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie;
- 5. Rapport des comités**
 - 5.1 Comité de vérification;
 - 5.2 Rapport des ressources humaines;
 - 5.3 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
 - 5.4 Rapport du comité de vigilance et de la qualité;
 - 5.5 Rapport du comité des Fondations du CISSS de la Gaspésie;
 - 5.6 Comité des usagers (CUCI);
 - 5.7 Comité de gestion stratégique de la présence au travail;
- 6. Information**
 - 6.1 Information de la présidente-directrice générale;
 - 6.2 Information du président;
- 7. Direction des ressources financières et approvisionnement**
 - 7.1 Adoption du rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers 2018-2019 et adoption du Rapport financier annuel 2018-2019 (AS-471) du CISSS de la Gaspésie;
 - 7.2 Rapport financier annuel consolidé du Fonds de Santé au travail (Exercice 2018);
- 8. Direction des ressources humaines, communications et des affaires juridiques**
 - 8.1 Modifications apportées à la politique portant sur la tenue vestimentaire;
- 9. Présidente-directrice générale adjointe**
 - 9.1 Protocole de mise sous garde en établissement de santé et services sociaux;
- 10. Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique**
 - 10.1 Rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI) au 31 mars 2019;
 - 10.2 Agrément Canada - Normes gouvernance;
 - 10.3 Cadre de référence en matière d'éthique;
- 11. Direction des services professionnels**
 - 11.1 Nominations médicales, modifications de statuts et privilèges et démissions des médecins;
 - 11.2 Démission du chef du département clinique de psychiatrie;
 - 11.3 Règlements du département clinique de gynécologie-obstétrique;
- 12. Autres sujets :**
 - 12.1 Situation actuelle au niveau du service aux jeunes;
 - 12.2 Démission du médecin examinateur au RLS de la Baie-des-Chaleurs;
- 13. Présidence-direction générale**
 - 13.1 Rapport annuel 2018-2019 sur le régime d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services; **Huis clos demandé**
 - 13.2 Rapport annuel de gestion 2018-2019 du CISSS de la Gaspésie; **Huis clos demandé**
14. Date de la prochaine séance;
15. Évaluation de la rencontre;
16. Levée de la réunion.

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2019

CA-CISSSG-03-19/20-26

Le procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2019 est approuvé tel que déposé.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 AVRIL 2019

Point 12.3 visite de l'Agrément : la visite d'agrément s'est tenue dans la semaine du 26 mai 2019. Le rapport préliminaire déposé est positif. Un plan d'action détaillé est attendu sous peu. Dorénavant, il y aura la visite d'Agrément tous les ans au mois de mai.

Point 14.2, Dossier clinique informatisé (DCI) : à la suite des rencontres d'information et aux différents échanges, le comité stratégique a recommandé que le CISSS de la Gaspésie poursuive la démarche entreprise visant la mise en place du DCI Cristal Net.

3.2 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 17 MAI 2019

CA-CISSSG-03-19/20-27

Le procès-verbal de la séance régulière du 17 mai 2019 est approuvé tel que déposé et aucun sujet ne nécessite de suivi.

4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

4.1 CALENDRIER 2019-2020 DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président du C. A., invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Chaque année, le conseil d'administration établit son calendrier de réunions. En vertu de l'article 408 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit se réunir au moins six fois par année.

Généralement, les séances se tiennent sur le territoire du CISSS de la Gaspésie dans les endroits disposant des systèmes de visioconférence, lorsque c'est possible, permettant ainsi la participation des membres à distance.

CA-CISSSG-03-19/20-28

CONSIDÉRANT la demande qu'il y ait une alternance des lieux de rencontre sur le territoire du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'option de privilégier les salles de visioconférence disponibles sur le territoire du CISSS de la Gaspésie.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le calendrier, ci-joint, des réunions du conseil d'administration pour l'année 2019-2020 :

CALENDRIER RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020	
Horaire proposé	
Séance du C. A. : 15 h	
Date	Endroit
Jeudi 26 septembre 2019	Bonaventure ou Maria
Mardi 29 octobre 2019	Gaspé
Jeudi 5 décembre 2019 AGA et C. A.	Ste-Anne-des-Monts
Jeudi 6 février 2020	Chandler
Jeudi 9 avril 2020	Bonaventure
Jeudi 11 juin 2020	Gaspé

4.2 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président présente ce point.

Le 9 juin 2019, le CISSS de la Gaspésie recevait un message de M^{me} Yolaine Arsenault, confirmant que le mercredi 12 juin serait sa dernière participation aux activités du conseil d'administration étant donné ses nouvelles responsabilités au Cégep de la Gaspésie et des Îles.

L'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), par application de l'article 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS), mentionne, entre autres, qu'il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

Dans le cas d'un membre du conseil d'administration nommé, la vacance est comblée par le ministre qui n'est alors pas tenu de suivre les règles de nomination prévues aux articles 15 et 16. Toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration est comblée pour la durée non écoulée du mandat.

CA-CISSSG-03-19/20-29

CONSIDÉRANT l'article 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), par application de l'article 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS), mentionne, entre autres, qu'il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

CONSIDÉRANT que M^{me} Yolaine Arsenault a fait part de son intention de démissionner au poste membre nommé par le ministre - milieu de l'enseignement;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'un membre du conseil d'administration nommé, la vacance est comblée par le ministre qui n'est alors pas tenu de suivre les règles de nomination prévues aux articles 15 et 16;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la démission de M^{me} Yolaine Arsenault.

Les membres du C. A. tiennent à remercier M^{me} Arseneau pour ses bons et loyaux services au conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie ainsi que son implication au sein du comité de vérification.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Richard Loiselle invite M. Jean-Marc Landry, président de ce comité, à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 13 juin 2019.

Les personnes qui composent ce comité sont :

M^{me} Yolaine Arseneau

M^{me} Nicole Johnson

M. Jean-Marc Landry, président

M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale

M. Richard Loiselle, président du C. A.

À cette rencontre, les auditeurs externes ont déposé l'audit du rapport financier annuel 2018-2019. M. Landry félicite l'équipe de la direction des ressources financières et de l'approvisionnement pour leur rigueur dans le respect du suivi des 9 recommandations sur les 10 faites par les auditeurs, en 2017-2018.

Il mentionne que le CISSS de la Gaspésie termine son année financière en équilibre pour une 4^e année consécutive avec un excédent des revenus sur les charges de 253 734 \$. M. Landry précise que le budget d'exploitation du CISSS de la Gaspésie s'élève à 341 M\$.

En terminant, M. Landry indique que la situation financière à la P3 sera présentée au comité de vérification en juillet par conférence téléphonique.

5.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Richard Loiselle présente le rapport de la réunion qui s'est tenue le 30 mai dernier.

M. Loiselle mentionne que, lors de cette rencontre, il a été réitéré que le comité stratégique portant sur la santé, la sécurité et le bien-être au travail des employés du CISSS de la Gaspésie demeure prioritaire pour le comité des ressources humaines. Des plans d'action 2019-2020 sont en cours d'élaboration et de réalisations concernant la gestion de la présence au travail et l'harmonisation des pratiques et le climat de travail.

Il mentionne que le CISSS de la Gaspésie est le seul établissement de la province à déployer une stratégie de recrutement misant sur la jeunesse. M. Loïselle termine son exposé avec une mention pour la signature des conventions collectives négociées en 2018-2019 avec les syndicats, et ce, à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

5.3 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

M. Richard Loïselle invite M. Gilles Cormier à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 30 mai 2019.

Les membres qui composent ce comité sont :

M. Stéphan Boucher
M^{me} Chantal Duguay
M^{me} Ann Béland
D^{re} Martine Larocque

M. Cormier indique que les membres ont évalué les résultats du sondage de satisfaction des activités du conseil d'administration et ont approuvé le cadre de référence en matière d'éthique qui sera présenté aux membres du conseil d'administration pour adoption. Les travaux préparatoires de la visite d'Agrément Canada ont fait l'objet d'un suivi rigoureux. Le comité travaille actuellement sur la politique de divulgation d'actes répréhensibles, qui devrait être déposée au prochain conseil d'administration.

5.4 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

M. Richard Loïselle invite M. Médor Doiron à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 30 mai 2019.

Les membres qui composent ce comité sont :

M^{me} Ann Béland, présidente
M^{me} Chantal Duguay
M^{me} Jacqueline Babin
M. Médor Doiron
M. Martin Brosseau

M. Médor Doiron trace le bilan des activités du comité qui se sont tenues en 2018-2019. Il rappelle les recommandations adressées au conseil d'administration :

- que le CISSS de la Gaspésie, en collaboration avec les comités de résidents, tiennent des rencontres avec les familles des résidents dans le but de valider les résultats obtenus dans les sondages, particulièrement pour la section des commentaires recueillis auprès des familles;
- que la direction Soutien à l'autonomie de la personne âgée (SAPA) dépose un plan d'action à court terme visant le maintien et l'amélioration continue des résultats obtenus dans les sondages 2018-2019. Le plan d'action devra tenir compte des particularités de chaque réseau local de services (RLS).

5.5 RAPPORT DU COMITÉ DES FONDATIONS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M^{me} Duguay informe les membres que les quatre (4) fondations travaillent activement à la préparation de leur tournoi de golf annuel. Les préparatifs vont bon train et les fondations font preuve de beaucoup de dynamisme. Elle rappelle que les activités des fondations contribuent grandement à la qualité des soins et des services au CISSS de la Gaspésie par l'acquisition d'équipements médicaux optimaux à la fine pointe de la technologie.

5.6 COMITÉ DES USAGERS (CUCI)

M. Richard Loiselle invite M^{me} Jacqueline Babin, représentante du CUCI à présenter l'information de ce comité.

M^{me} Jacqueline Babin revient sur la 2^e édition de la Journée des comités des usagers et des résidents, qui s'est tenue le 25 mai dernier. Elle souligne la programmation de la journée soit :

- la présentation de trois (3) expériences client;
- les activités du *World café*;
- les présentations du commissaire aux plaintes;
- la présentation par les représentants de l'approche patient-partenaire.

Elle rappelle que la journée s'est terminée par la reconnaissance de plusieurs membres qui se sont démarqués par leur dévouement et leur implication au sein des comités des usagers et des résidents.

5.7 COMITÉ STRATÉGIQUE PORTANT SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES EMPLOYÉS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Michel Bond présente les principaux éléments de la rencontre qui s'est tenue le vendredi 7 juin à Maria. Il indique qu'il a été décidé de tenir un sondage sur la mobilisation du personnel. Dans un autre ordre d'idées, il mentionne que c'est la semaine de la reconnaissance au CISSS de la Gaspésie, du 10 au 16 juin, et que plusieurs activités de mobilisation sont organisées dans tous les RLS.

6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

M^{me} Chantal Duguay mentionne que la visite d'Agrément Canada s'est très bien déroulée et que les commentaires des visiteurs ont grandement encouragé les équipes rencontrées. Durant ses tournées dans les installations, la présidente-directrice générale constate le dévouement et l'engagement du personnel.

En ce qui a trait à la pénurie de main-d'œuvre, le CISSS de la Gaspésie a agi rapidement pour mettre en œuvre un plan d'action visant à inciter les jeunes à se joindre à l'organisation. C'est environ deux cent quinze (215) étudiants qui font leur entrée pour la période estivale. L'ensemble du personnel est invité à les accueillir chaleureusement.

M^{me} Duguay informe qu'un bilan relatant les actions et les activités de recrutement et de rétention du personnel sera déposé au prochain conseil d'administration.

La haute direction a rencontré les représentants des organismes communautaires du ROCGIM. Plusieurs points ont été discutés, notamment le financement des organismes.

En lien avec la tragédie de Granby (DPJ), le CISSS a tenu des rencontres avec les dirigeants des commissions scolaires du territoire dans le but de consolider le travail de collaboration.

La présidente-directrice générale souligne qu'elle a rencontré les élus municipaux des quatre réseaux locaux de service. Les principaux enjeux territoriaux soulevés par les maires et les préfets sont :

- la Politique transport hébergement;
- les horaires à faction ou horaires à l'heure des ambulanciers;
- les besoins de la population pour les transferts interétablissements,
- les besoins en soins dentaires;
- les projets immobiliers futurs à réaliser;
- les ententes de service avec Campbellton pour la clientèle du secteur de Matapédia.

L'enjeu relatif à la main d'œuvre a aussi été discuté ainsi que les préoccupations constantes d'hébergement, la rétention de services et surtout des services de proximité pour une population vieillissante.

6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard Loiselle profite de l'occasion pour féliciter M^{me} Yolaine Arsenault qui occupera le poste de directrice générale du Cégep de la Gaspésie et des Îles. M. Loiselle tient à souligner le travail exceptionnel de M^{me} Arsenault au sein du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie et tout particulièrement, sa contribution au comité de vérification.

M. Loiselle expose le témoignage d'une personne anglophone de l'Ontario qui a tenu à partager sa satisfaction relative à qualité des soins et des services reçus à l'urgence du CH de Gaspé. M. Loiselle fait la lecture d'un témoignage reçu par courrier électronique d'une personne résidant à Montréal qui a tenu à souligner la qualité des soins et des services reçus à l'urgence du CH de Maria.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. : Le transport des usagers pour les 200 kilomètres et moins

R. : La politique provinciale fait l'objet d'une révision. Les recommandations du CISSS de la Gaspésie seront adressées au MSSS suite à la rencontre du conseil d'administration de septembre prochain.

Pour une deuxième année, soit le 14 septembre 2019, se tiendra à Gaspé la marche du rein. Des démarches sont entreprises afin de tenir cette activité dans les autres RLS de la région, soit Ste-Anne-des-Monts, Chandler et Baie-des-Chaleurs. M. Jean Lapointe lance une invitation aux personnes intéressées à collaborer à l'organisation de cette activité à communiquer avec lui.

Le calendrier des séances du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie sera publié sur le site du CISSS dès demain.

Q. : Est-ce que les fonctions et responsabilités de M^{me} Christine Tremblay sont pour la mission jeunesse?

R. : M^{me} Tremblay a été affectée aux services aux jeunes sur une base temporaire, mais maintenant elle supporte le commissaire aux plaintes qui est une fonction exclusive.

7. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET APPROVISIONNEMENT

7.1 ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT PORTANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2018-2019 ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018-2019 (AS-471) DU CISSS DE LA GASPÉSIE;

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et approvisionnement, à présenter ce point.

L'article 172 de la LSSSS exige que le conseil d'administration approuve annuellement les états financiers de l'établissement suite à la recommandation du comité de vérification.

En vertu de l'article 181.0.0.3 de la LSSSS, le comité de vérification, quant à lui, examine les états financiers avec l'auditeur et recommande au conseil d'administration l'approbation de ces derniers.

CA-CISSSG-03-19/20-30

CONSIDÉRANT la présentation au comité de vérification par la firme Deloitte représentée par monsieur Stéphane Doiron;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont pris connaissance du Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que du Rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 et qu'ils n'ont aucune réserve quant au processus de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le Rapport financier annuel (AS-471) de l'exercice 2018-2019.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du CISSS de la Gaspésie pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, effectué par la firme Deloitte;
- d'adopter le Rapport financier annuel (AS-471) pour l'année 2018-2019 qui présente un déficit de l'ordre de 288 341 \$ (Fonds d'Exploitation : Surplus de 253 734 \$, Fonds d'Immobilisation : Surplus de 34 607 \$);
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

7.2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ DU FONDS DE SANTÉ AU TRAVAIL (EXERCICE 2018)

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et approvisionnement, à présenter ce point.

Le présent rapport financier annuel consolidé est préparé conformément au contrat type relatif aux programmes de santé au travail dispensés en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Le comité de vérification examine les états financiers avec l'auditeur et recommande au conseil d'administration l'approbation du rapport financier consolidé.

CA-CISSG-03-19/20-31

CONSIDÉRANT la présentation faite au comité de vérification par la firme Deloitte représentée par monsieur Stéphane Doiron;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont pris connaissance du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que du rapport financier annuel consolidé 2018 (Fonds de santé au travail) pour l'exercice terminé le 5 janvier 2019 et qu'ils n'ont aucune réserve quant au processus de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le Rapport financier annuel de l'exercice 2018.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant sur le Rapport financier annuel consolidé 2018 (Fonds de santé au travail) du CISSS de la Gaspésie pour l'Exercice terminé le 5 janvier 2019, effectué par la firme Deloitte;
- d'adopter le Rapport financier annuel consolidé 2018 (Fonds de santé au travail) qui présente un surplus de l'ordre de 36 863 \$;
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement ainsi que M. Richard Loiselle à signer le Rapport financier annuel consolidé 2018 (Fonds de santé au travail);
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

8.1 MODIFICATIONS APPORTÉES À LA POLITIQUE PORTANT SUR LA TENUE VESTIMENTAIRE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, communication et affaires juridiques, à présenter ce point.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 avril 2019, une discussion a eu lieu sur la Politique portant sur la tenue vestimentaire.

CA-CISSSG-03-19/20-32

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit se doter d'une Politique portant sur la tenue vestimentaire pour l'ensemble des employés, professionnels, gestionnaires, bénévoles et membres du CMDP du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la Politique portant sur la tenue vestimentaire vise à assurer une crédibilité professionnelle et le respect des usagers, des visiteurs, des autres clients et des intervenants de l'organisation;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de différentes instances de notre territoire;

CONSIDÉRANT la politique initiale acceptée par le conseil d'administration le 9 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées sont acceptables.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la Politique portant sur la tenue vestimentaire telle que déposée.

Les processus de mise en application seront définis par la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques.

9. PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

9.1 PROTOCOLE DE MISE SOUS GARDE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DES PERSONNES DANGEREUSES POUR ELLE-MÊME OU POUR AUTRUI EN RAISON DE SON ÉTAT MENTAL

M. Richard Loiselle, président, invite M. Sylvain Nadeau, directeur santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux, à présenter ce point

Ce protocole remplacera en partie la politique actuelle de l'établissement. De nouveaux formulaires devront être utilisés et annexés au dossier du patient dans la section légale. Le protocole vise à une plus grande vigilance aux soins donnés aux patients dans le cadre d'une mesure de garde en établissement.

CA-CISSSG-03-19/20-33

CONSIDÉRANT nos obligations à mettre en place ce nouveau protocole selon les recommandations du MSSS;

CONSIDÉRANT que nous devons avoir le souci de la clientèle au niveau de leurs droits;

CONSIDÉRANT les engagements des différentes directions du CISSS de la Gaspésie pour le bien-être de la personne dans ses soins.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le nouveau protocole de mise sur garde en établissement selon les orientations du MSSS pour le CISSS de la Gaspésie.

10. DIRECTION DE LA QUALITÉ, ÉVALUATION, PERFORMANCE ET ÉTHIQUE

10.1 RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ (CUCI) AU 31 MARS 2019

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique, à présenter ce point.

Comme indiqué à la circulaire du MSSS (2016-021), le président du CUCI doit déposer le rapport annuel intégré du CUCI au conseil d'administration du CISSS.

Au plus tard, le 30 septembre, le conseil d'administration du CISSS voit à transmettre au MSSS le rapport annuel intégré du CUCI ainsi que la description des suivis qu'il a accordée, ou qu'il entend donner aux recommandations formulées à son attention par ses comités des usagers.

Chaque comité des usagers continués et chaque comité de résidents a élaboré son rapport d'activités en suivant les consignes de la circulaire du MSSS. Tous les rapports des comités des usagers continués et des comités de résidents ont été intégrés au rapport annuel d'activités 2018-2019 du CUCI.

CA-CISSSG-03-19/20-34

CONSIDÉRANT que le rapport annuel intégré du comité des usagers du centre intégré (CUCI) est déposé au conseil d'administration, tel que requis par le MSSS.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport annuel intégré du comité des usagers du centre intégré (CUCI) de santé et de services sociaux de la Gaspésie au 31 mars 2019, tel qu'il est présenté.

10.2 AGRÉMENT CANADA - NORMES GOUVERNANCE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique, à présenter ce point.

À la suite de la visite d'Agrément Canada tenue du 26 au 31 mai 2019, le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie se positionne stratégiquement, en lien avec sa vision, sa mission et ses valeurs, pour reconnaître l'importance de l'expérience usager et de leur famille dans une prestation de soins et de services de qualité pour la population gaspésienne.

En ce sens, il doit adopter une résolution formelle déclarant la qualité et la sécurité des soins et des services comme étant une priorité stratégique (réf. : Résultats de la visite d'agrément -

normes Gouvernance). Plus particulièrement les normes 5.2, 5.3 et 5.4 qui se définissent comme suit :

5.2 *Le conseil d'administration collabore avec le personnel d'encadrement de l'organisme pour consulter les membres de l'équipe, les usagers et leur famille afin de définir ou de mettre à jour l'énoncé des valeurs de l'organisme.*

5.3 *Le conseil d'administration s'occupe de la supervision des efforts de l'organisme visant à établir des partenariats constructifs avec les usagers et leur famille.*

5.4 *Le conseil d'administration surveille et évalue les initiatives de l'organisme pour élaborer et maintenir une culture de soins centrés sur les usagers et leur famille.*

CA-CISSG-03-19/20-35

CONSIDÉRANT que la qualité et la sécurité des soins et des services sont des priorités stratégiques;

CONSIDÉRANT le désir de l'établissement de favoriser le partenariat constructif avec les usagers et leur famille dans le but d'améliorer l'expérience des usagers;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit connaître les questions relatives à la sécurité des usagers et qu'il doit être un leader des projets d'amélioration de la qualité dans le CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- Que la qualité et la sécurité des soins et des services soient reconnues officiellement comme une priorité stratégique;
- Que l'approche patient-partenaire soit implantée dans tous les programmes services du CISSS de la Gaspésie;
- Que les soins soient centrés sur les usagers et leur famille et que des mécanismes d'évaluation de l'expérience usager soient évalués annuellement.

10.3 CADRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique, à présenter ce point.

Au CISSS de la Gaspésie, il y a deux cadres conceptuels d'éthique utilisés depuis plusieurs années. Le nouveau cadre qui est présenté deviendra le seul cadre de référence utilisé dans l'organisation.

Le Centre de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie évolue dans un environnement de plus en plus complexe. Il doit s'assurer d'avoir bien cerné les défis et les enjeux auxquels il est confronté et faire connaître les guides et les paramètres qui apporteront un éclairage pour y faire face. C'est pour mieux répondre à cet environnement que le CISSS de la Gaspésie adopte aujourd'hui ce cadre conceptuel en matière d'éthique permettant de structurer les activités éthiques (éthique clinique, éthique organisationnelle, éthique de la recherche).

Le cadre de référence en matière d'éthique s'appuie sur une structure organisationnelle définie ainsi que sur des règlements, des codes, des politiques et des procédures, le tout associé à un processus permettant aux administrateurs, aux dirigeants, aux gestionnaires et aux prestataires de soins et de services d'acquiescer les attitudes, les comportements, les connaissances et les compétences en matière d'éthique.

Au CISSS de la Gaspésie, lorsqu'on adopte des comportements éthiques favorisant de saines pratiques, tous les gens en bénéficient. L'honnêteté et l'intégrité contribuent à un milieu de travail positif qui renforce la confiance de toutes les parties prenantes. En agissant ainsi l'organisation inspire la confiance à ses intervenants, à ses usagers et à ses fournisseurs ainsi qu'à l'ensemble des partenaires de son milieu.

Ce cadre de référence permet de répondre aux exigences du législateur. Il vient reconnaître que la raison d'être des soins et des services que l'établissement offre reposent sur le respect de l'utilisateur qui les requiert ainsi que sur la reconnaissance de ses droits et de ses libertés qui doivent inspirer les gestes éthiques posés à son égard.

CA-CISSSG-03-19/20-36

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit se conformer à la norme 1.3 de gouvernance qui stipule que le conseil d'administration doit approuver, adopter et respecter le cadre conceptuel d'éthique utilisé par l'organisme;

CONSIDÉRANT l'importance de l'éthique au CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le Cadre de référence en matière éthique proposé par le comité de gouvernance et d'éthique.

11. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

11.1 NOMINATIONS MÉDICALES, MODIFICATIONS DE STATUTS ET PRIVILÈGES ET DÉMISSIONS DES MÉDECINS

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser les demandes de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

En vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration doit, avant d'accepter la demande de privilèges d'un médecin ou d'un dentiste, obtenir l'approbation du MSSS que cette demande est conforme sur le plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement.

Les documents ont été analysés au comité d'examen des titres central du CMDP le 15 mai 2019 et au comité exécutif du CMDP le 23 mai 2019.

CA-CISSSG-03-19/20-37

CONSIDÉRANT les demandes de changements de statuts et privilèges et la démission présentées au tableau 20190613-1 annexé;

CONSIDÉRANT que la confirmation écrite d'approbation du MSSS qui est requise pour l'une de ces demandes a été reçue à la date et l'heure de cette séance régulière du conseil d'administration du 13 juin 2019 et que la nomination d'établissement mise à jour de ce médecin doit refléter cette approbation obtenue;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif lors de la rencontre du 23 mai 2019 et du comité d'examen des titres du 15 mai 2019 en lien avec le point précédent.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'adopter, tel que présenté au tableau N° 20190613-1, les changements de statuts et privilèges aux nominations des médecins du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP) et de prendre acte de la démission d'un médecin.
- que le modèle de résolution utilisé pour les modifications de nominations soit celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel.

Annexe tableau 20190613-1

11.2 DÉMISSION DU CHEF DU DÉPARTEMENT CLINIQUE DE PSYCHIATRIE

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

D^{re} Florence Ernest-Bizet a été nommée chef du département clinique de psychiatrie lors de la séance du conseil d'administration du 9 février 2016. Le 13 décembre dernier, elle informait le CISSS de la Gaspésie de son désir de démissionner de ce poste. Des démarches ont été effectuées pour trouver un autre médecin psychiatre pour la remplacer comme chef du département. Ces démarches n'ont pour l'instant pas été couronnées de succès. Il convient donc de prendre acte de cette démission, malgré l'absence de successeur.

CA-CISSSG-03-19/20-38

CONSIDÉRANT l'avis de démission envoyé par D^{re} Florence Ernest-Bizet en tant que chef du département clinique de psychiatrie;

CONSIDÉRANT l'absence actuelle de successeur à ce poste;

CONSIDÉRANT que D^{re} Bizet a été nommée chef du département le 9 février 2016.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'accepter la démission de Dre Bizet comme chef du département de psychiatrie en date du 13 décembre 2018;
- de remercier D^{re} Bizet pour le travail qu'elle a effectué en tant que chef;
- de prendre note que le DSP fera office de chef intérimaire d'ici la nomination d'un successeur.

11.3 RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT CLINIQUE DE GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Jean-François Lefebvre, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

L'organisation et le fonctionnement de chaque département clinique sont gérés par des règlements de régie interne. Les règlements du département de gynécologie-obstétrique n'avaient pas été révisés depuis la création du CISSS; le fonctionnement reposait donc sur les anciens règlements, différents selon les anciens établissements. Le département a révisé et unifié ses règlements. Le document est en conformité avec le modèle provincial de règlements de département.

CA-CISSSG-03-19/20-39

CONSIDÉRANT la possibilité pour les départements cliniques de se doter de règlements de régie interne pour déterminer l'organisation et le fonctionnement du département;

CONSIDÉRANT l'approbation des règlements présentés par la chef du département, par les membres du département ainsi que par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 23 mai 2019.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département de gynécologie-obstétrique du CISSS de la Gaspésie tel que présenté.

12. AUTRES SUJETS :

12.1 SITUATION ACTUELLE AU NIVEAU DU SERVICE AUX JEUNES

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

M^{me} Jacques explique qu'à la suite de la tragédie survenue à Granby, le taux de signalements a grandement augmenté dans la région, comme partout ailleurs au Québec. Actuellement, le ministère explore des façons de réduire les délais des jeunes en liste d'attente. Le CISSS de la Gaspésie a transmis un plan d'action au ministère avec un service de relance pour offrir les services. M^{me} Jacques mentionne que les contraintes actuelles de la Loi sur la protection de la jeunesse font en sorte que les intervenants doivent être membres de l'Ordre professionnel pour exercer pleinement leur profession à la DPJ, occasionnant certains délais. Le tout devrait se résorber aux cours des prochaines semaines voire des prochains mois.

12.2 DÉMISSION DU MÉDECIN EXAMINATEUR AU RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS

M^{me} Duguay informe les membres que le médecin examinateur du RLS de la Baie-des Chaleurs Dr Blais a donné sa démission. M^{me} Duguay et Dr Lefebvre vont se mettre en mouvement pour trouver un remplacement.

13. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE

13.1 RAPPORT ANNUEL 2018-2019 SUR LE RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES

Un huis clos est décrété pour présenter ce point.

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Brosseau, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, par intérim, à présenter ce point.

L'article 76.10 de la Loi sur les Services de santé et de Services sociaux (LSSSS) prévoit que tout conseil d'administration d'établissement doit produire un rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits.

Conformément à l'article 76.11 de la LSSSS :

« Ce rapport comprend le bilan des activités du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services visé au paragraphe 9° du deuxième alinéa de l'article 33 et intègre le rapport du médecin examinateur visé à l'article 50 et celui du comité de révision visé à l'article 57.

Il décrit les motifs des plaintes reçues et indique notamment pour chaque type de plaintes :

1° le nombre de plaintes reçues, rejetées sur examen sommaire, examinées, refusées ou abandonnées depuis le dernier rapport;

2° les délais d'examen des plaintes;

3° les suites qui ont été données après leur examen;

4° le nombre de plaintes et les motifs des plaintes qui ont fait l'objet d'un recours auprès du Protecteur du citoyen.

Il doit également faire état des mesures recommandées par le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services et indiquer les mesures prises en vue d'améliorer la satisfaction des usagers et de favoriser le respect de leurs droits.

Le conseil d'administration y formule, au besoin, des objectifs de résultats sur toute question relative au respect des droits des usagers et au traitement diligent de leurs plaintes.

CA-CISSSG-03-19/20-40

CONSIDÉRANT les articles 76.10 et 76.11 de la LSSS;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, de la satisfaction des usagers et du respect de leurs droits a été dûment présenté au comité de vigilance et de la qualité et qu'il en fait la recommandation aux membres du C. A. pour adoption;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, de la satisfaction des usagers et du respect de leurs droits, 2018-2019, sous réserve du dépôt à l'Assemblée nationale.

13.2 RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018-2019 DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Le CISSS de la Gaspésie doit se conformer à différentes dispositions légales pour la production de son rapport annuel. Les lois suivantes édictent les obligations applicables :

- Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS);
- Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS);
- Loi concernant les soins de fin de vie (LCSFV);
- Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE);
- Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE).

Le rapport annuel de gestion s'inscrit dans une perspective de gestion axée sur les résultats. Il a pour principal objectif de communiquer aux parlementaires et aux citoyens, dans un langage compréhensible et dans des délais opportuns, une information comparable et fiable sur les résultats au regard des engagements de l'entente de gestion et d'imputabilité.

Ce rapport interpelle le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie quant à sa responsabilité d'organiser les services de son établissement et de mettre en œuvre les orientations élaborées par le ministre de la Santé et des Services sociaux et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition. Le contenu du rapport doit être cohérent avec l'information de gestion présentée périodiquement au conseil d'administration.

Le ministère demande au conseil d'administration de l'établissement de s'assurer que le rapport annuel de gestion inclut les éléments identifiés dans la circulaire et ses annexes.

CA-CISSG-03-19/20-41

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit respecter les différentes dispositions législatives orientant la production du rapport annuel de gestion;

CONSIDÉRANT que tous les éléments inscrits à la circulaire ministérielle 2018-009 et ses annexes se trouvent dans le rapport annuel de gestion 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit transmettre au ministre son rapport annuel de gestion dans les trois mois de la fin de son exercice financier, soit au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la production et la diffusion du rapport annuel de gestion répondent aux enjeux de cohérence, d'accessibilité et de transparence.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport annuel de gestion 2018-2019 du CISSS de la Gaspésie.

14. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le jeudi 26 septembre 2019.

15. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien pour compléter le sondage d'évaluation de la rencontre sera transmis aux membres.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSG-03-19/20-42

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 17 h 15.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire